Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260929-20260922_137-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 septembre 2026

Délibération n°2026-137	Classification 7.1 Décisions budgétaires
CRÉATION D'UN BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL	

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, à la salle du Conseil de la Mairie, Square de l'Europe, à Pont l'Abbé.

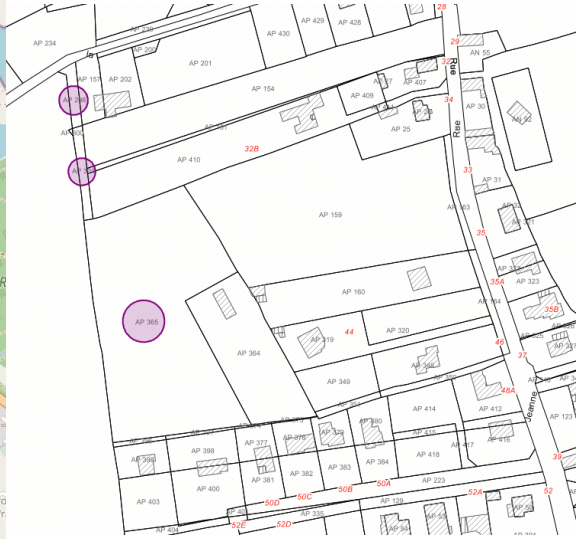
Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Yann HIRIART
Rapporteur : Stéphane LE DOARÉ

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 28
Nombre de Votants (liste en annexe) : 29

EXPOSE :

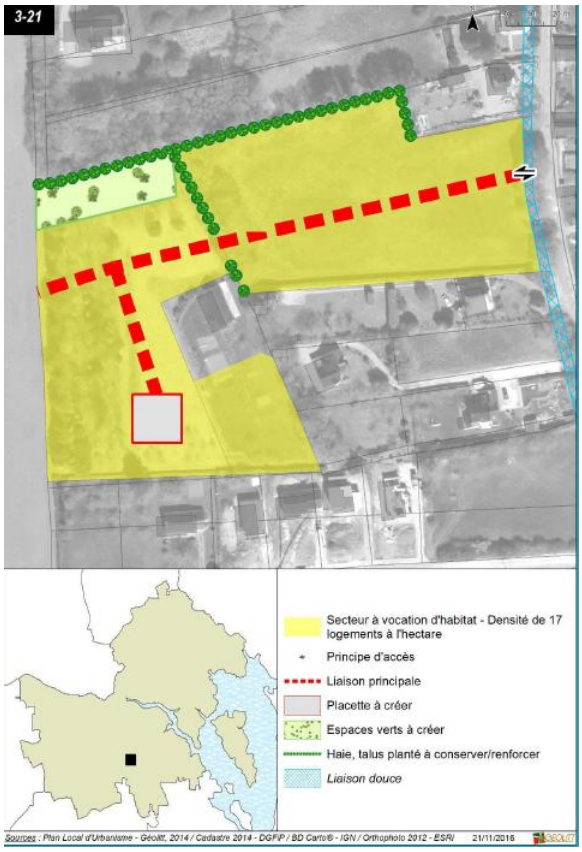
La Commune est devenue propriétaire par donation d'un terrain situé chemin de la grotte cadastré section AP 298, 301 et 365 d'une surface totale de 8 220 m².





Ce terrain est compris dans un secteur d'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) : il est classé en zone 1AUhc (et une partie en zone N) au P.L.U et son aménagement ne peut s'envisager que de manière cohérente avec la propriété voisine AP 159.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260929-20260922_137-DE



Or, une demande de permis d'aménager sur la parcelle AP 159 est en cours d'instruction et le CM a d'ailleurs eu l'occasion de valider la signature d'une convention de rétrocession sur les espaces communs de cette opération le 23 juin 2026.

Afin de proposer un aménagement cohérent de ce secteur et une programmation répondant aux besoins de notre territoire, la commune souhaite lancer une opération de lotissement sur les parcelles communales voisines.
Il convient donc de créer un budget annexe afin d'organiser les dépenses et les recettes de cette opération.
Une consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'opération a été lancée et une prestation pour des sondages du terrain, un rapport d'étude hydraulique et un inventaire faune et flore a été commandée au bureau d'études ABC de Concarneau (après consultation de 3 BE).

Il est précisé que le programme de cette opération devra permettre de proposer des logements abordables, sous la forme de logements locatifs sociaux.

Vu le code général des collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature comptable M 57,
Considérant la nécessité de créer un budget annexe dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement communal,
Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme – Planification – Cadre de vie – Environnement et Port » associée à la commission « Infrastructures – bâtiments – voirie et transition énergétique » lors de sa réunion du jeudi 3 septembre,
Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 10 septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260929-20260922_137-DE

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe de comptabilité M57 dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion communale du lotissement,
- **PRECISE** que ce budget sera voté par chapitre,
- **PREND ACTE** que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement sera constaté dans le budget annexe,
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale,
- **PRÉCISE** que le prix de cession sera défini ultérieurement par délibération,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Fait à Pont l'Abbé le 22 septembre 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260929-20260922_137-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TINCQ Alain	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques	X		
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
DURAND David	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie	X		
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie	X		
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
SCHOCK Thibaut	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou	X		
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline		X	A donné procuration à Yves CANEVET

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Pouvoirs : 1

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction
Hervé Cariou, informaticien
Lysiane Albert et Caroline Madec, chargées de la communication

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260929-20260922_137-DE